



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	36	11	2

**OBJET : 00-0 - MOTION DU GROUPE  
'PS ET LES VERTS' PORTANT SUR NICE  
MATIN** ✓

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

2108/12

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 19 JUL. 2012

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 20 JUL. 2012



Pour le Maire,  
L'Attaché principal,

A. CLAVERIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du jeudi 12 juillet 2012

Le jeudi 12 juillet 2012 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 05/07/2012, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAOUI, M. Jonathan GENSBURGER, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

### Procurations

M. Francis PERUGINI à M. Bernard MONIER  
Mme Monique CANOVA à Mme Jacqueline BOUFFIER  
M. Jacques GENTE à M. Jean LEONETTI  
M. André PADOVANI à M. Jean-Pierre GONZALEZ  
Mme Edith LHEUREUX à M. Yves DAHAN  
Mme Yvette MEUNIER à Mme Jacqueline DOR  
M. Henri CHIALVA à Mme Angèle MURATORI  
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO  
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES FORET DODELIN  
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE  
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

**Absents :** M. Michel GASTALDI, M. Jacques BARBERIS

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

00-0 - MOTION DU GROUPE 'PS ET LES VERTS' PORTANT SUR NICE MATIN

Commission(s) :

Le Groupe « PS et les Verts » a déposé la motion suivante :

*« Les antibois ont tout d'abord été contents de voir Nice Matin gratuit.*

*Puis ils ont vu que ce Nice Matin était offert par la ville d'Antibes donc payé par leurs impôts.*

*Là, ils ont été plutôt choqué que la ville, donc les contribuables antibois, payent une double page de publicité pour l'action du maire au sujet du renouvellement de la DSP eau potable et qu'en plus la ville achète le journal en entier.*

*Nous dénonçons de type de pratique, un journal municipal existe « Infoville » destiné à la promotion des actions de la municipalité, d'ailleurs là aussi une double page sur l'eau, sans qu'il soit nécessaire d'acheter des pages de publicité et encore moins le journal entier à Nice Matin.*

*Que le délégataire se fasse de la publicité passe encore mais que ce soit la ville c'est inadmissible.*

*Nous souhaitons connaître le coût de cette publicité et sur quel budget cela sera imputé. »*

Considérant que le budget publicitaire de la Ville, équilibré et voté en Conseil municipal au sein du Budget, est, à Antibes, en baisse de près de 35 % alors même que l'année 2012 est ponctuée d'échéances électorales,

Considérant qu'il n'en va pas de même dans toutes les collectivités, comme l'attestent, par exemple, les 200 % d'augmentation pour le budget communication de la région Bourgogne ou les 100 % du budget de la Région PACA,

Considérant, en tout état de cause, que la Municipalité veille à ce que ses communications soient thématiques et non personnalisées, conformes à l'intérêt général, avec pour objectif d'informer ses concitoyens des actions qu'elle a décidées,

Considérant que s'agissant de sa communication sur le prix de l'eau, qui est le plus bas de France, la Municipalité a fait un choix, d'intérêt général, visant d'une part à exprimer sa fierté d'être parvenu à un tel résultat, d'autre part à le partager légitimement avec ses concitoyens,

OUI CET EXPOSE

**APRES QUE M. PIEL, M. LA SPESA, Melle DUMAS ont fait de leur intention de ne pas prendre part au vote,**  
ET APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

**A la majorité par 42 VOIX POUR sur 44 (2 CONTRE : Mme MURATORE, M. AUBRY)**

**- REJETTE** la motion déposée par le groupe « PS et Les Verts » portant sur Nice Matin.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

00-0 - MOTION DU GROUPE 'PS ET LES VERTS' PORTANT SUR NICE MATIN

Commission(s) :

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** DCM N.00-0-B - MOTION DU GROUPE PS ET LES VERTS PORTANT SUR NICE MATIN -

**Date de transmission de l'acte :** 20/07/2012

**Date de réception de l'accusé de réception :** 20/07/2012

**Numéro de l'acte :** DCM2108-12 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20120712-DCM2108-12-DE

**Date de décision :** 12/07/2012

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes